

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** XILIX 1000 P

**Type(s) de produit:** TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

**Numéro de l'autorisation:** FR-2019-0052

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0019379-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

XILIX 1000 P
XYLOFOR CTE 1000

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	BERKEM DEVELOPPEMENT
	Adresse	Marais Ouest 24680 Gardonne France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2019-0052	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0019379-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	10/05/2019	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	08/03/2028	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	ADKALIS
<b>Adresse du fabricant</b>	Marais Ouest 24680 Gardonne France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Marais Ouest 24680 Gardonne France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Bayer Vapi Private Limited, Plot # 306/3 II Phase, GIDC 396 195 Vapi, Gujarat Inde
<b>Substance active</b>	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
<b>Nom du fabricant</b>	TAGROS Chemicals India Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Marshalls road, Egmore Chennai 600 008 Tamil Nadu Inde
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 Cuddalore, Tamil Nadu Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	3,5
Alcohol C11, ethoxylé	C11-Oxoalcohol, ethoxylé		127036-24-2	931-927-7	5,34

### 2.2. Type de formulation

ME - Microémulsion

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque des lésions oculaires graves.

<b>Conseils de prudence</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	<p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Porter .</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p> <p>Éliminer le dans</p>

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Traitement préventif

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Traitement préventif des bois de classe d'usage 1.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique: Hylotrupes bajulus Nom commun: Capricorne des maisons Stade de développement: Larves Insectes</p> <p>Nom scientifique: Anobium punctatum Nom commun: Petite vrillette Stade de développement: Larves Insectes</p> <p>Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: -</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Intérieur</p> <p>Traitement préventif – classe d'usage 1 (Résineux et feuillus).</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Application superficielle / pulvérisation - Application superficielle / pulvérisation.</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Contre les insectes à larves xylophages : 100 g de produit dilué dans l'eau à 2,9 % w/w par m<sup>2</sup> de bois (équivalent à 0,1 g de perméthrine /m<sup>2</sup> de bois). - Contre les termites : 100 g de produit dilué dans l'eau à 5,7 % w/w par m<sup>2</sup> de bois (équivalent à 0,2 g de perméthrine /m<sup>2</sup> de bois). - - - Traitement préventif classe d'usage 1 :</p>

- Contre les insectes à larves xylophages : 100 g de produit dilué dans l'eau à 2,9 % w/w par m<sup>2</sup> de bois (équivalent à 0,1 g de perméthrine /m<sup>2</sup> de bois)
- Contre les termites : 100 g de produit dilué dans l'eau à 5,7 % w/w par m<sup>2</sup> de bois (équivalent à 0,2 g de perméthrine /m<sup>2</sup> de bois)

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Bouteilles de 0,5 L et 1 L en PEHD

Bidons de 2,5 L, 5 L et 6 L en PEHD

Fûts métalliques de 22 L avec couche de vernis époxyphénolique interne

Fûts de 25 L et 60 L en PEHD

Cuves de 220 L, 640 L et 1000 L en PEHD

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

## 4.2 Description de l'utilisation

### Utilisation 2 - Traitement curatif

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Traitement curatif des bois en situation de classe d'usage 1.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Hylotrupes bajulus Nom commun: Capricorne des maisons Stade de développement: Larves Insectes  Nom scientifique: Anobium punctatum Nom commun: Petite vrillette Stade de développement: Larves Insectes  Nom scientifique: Lyctus brunneus Nom commun: Lycté brun Stade de développement: Larves Insectes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Extérieur  Traitement curatif (bois résineux et feuillus non exposé aux intempéries et au lessivage).
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / pulvérisation / injection - Application superficielle / pulvérisation. Application par injection (toujours en combinaison d'une application superficielle).
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Traitement curatif par application superficielle : 300 mL de produit dilué dans l'eau à 10 % w/w par m <sup>2</sup> de bois (équivalent à 1,1 g de perméthrine /m <sup>2</sup> de bois). - Traitement curatif appliqué par injection en combinaison d'un traitement superficiel : 20 mL de produit dilué dans l'eau à 10 % w/w par trou, 3 trous par mètre, 9 trous par m <sup>2</sup> . - - - Traitement curatif par application superficielle :  300 mL de produit dilué dans l'eau à 10 % w/w par m <sup>2</sup> de bois (équivalent à 1,1 g de perméthrine /m <sup>2</sup> de bois)  Traitement curatif appliqué par injection en combinaison d'un traitement superficiel :  20 mL de produit dilué dans l'eau à 10 % w/w par trou, 3 trous par mètre, 9 trous par m <sup>2</sup>

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Bouteilles de 0,5 L et 1 L en PEHD

Bidons de 2,5 L, 5 L et 6 L en PEHD

Fûts métalliques de 22 L avec couche de vernis époxyphénolique interne

Fûts de 25 L et 60 L en PEHD

Cuves de 220 L, 640 L et 1000 L en PEHD

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.



#### **4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection de catégorie III type 4 (EN14605) pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter de lunettes de protection pendant la manipulation du produit concentré.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

#### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience : placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrine peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Durée de vie : 2 ans

#### 6. Autres informations

-